

L'Anses publie son avis sur la protection des parcours de porcins en plein air

14 octobre 2021

L'[Anses](#) a publié, en septembre 2021, un avis et un rapport d'expertise collective sur les dispositifs de protection des parcours de porcins en plein air, pour éviter la transmission de maladies par la faune sauvage. En effet, alors que la peste porcine africaine sévit dans des pays proches, l'élevage en plein air fait craindre une telle contagion, l'avis allant cependant au-delà de cette seule épizootie. Ce type d'élevage concerne 5 à 10 % des exploitations françaises, souvent en lien avec une démarche de qualité. La double clôture réglementaire comporte des coûts d'entretien élevés et les exploitants préfèrent utiliser une clôture plus simple, également prévue par la réglementation, en association à des mesures complémentaires (organisation spatiale de l'élevage, présence d'un chien ou d'un verrat sur le parcours, dispositifs d'effarouchement, immunocastration des femelles). Si l'avis regrette le manque d'études sur le sujet, il constate que ces dispositions complémentaires augmentent l'efficacité d'une clôture simple, mais également la non-observance des mesures de biosécurité.

Source : [Anses](#)